



Association Match Racing d'Antibes

Internationaux en Match Racing des Alpes Maritimes

Association loi 1901 Affiliée à la Fédération Française de Voile
Agréée Ministère de la Santé de la jeunesse et des Sports

email : contact@matchraceantibes.fr Site : www.matchraceantibes.fr

Sélective au Championnat de Méditerranée Match Race 2019

15 et 16 décembre 2018

AVIS DE COURSE

1 AUTORITE ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice (AO) sera : l'AMRA (<http://www.matchraceantibes.fr/>)

2 LIEU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve aura lieu à Antibes.

3 GRADE DE L'ÉPREUVE

Pour cette épreuve, le grade 4 a été demandé à World Sailing. Ce niveau peut être modifié par les membres du sous-comité « Match-Race Rankings » de World Sailing. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être re-gradée.

4 PROGRAMME PREVISIONNEL

4.1 Le programme prévisionnel est :

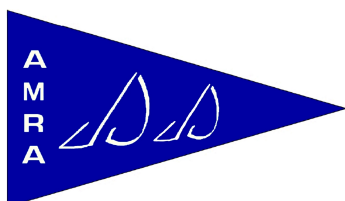
- (a) Inscriptions et pesée à partir du 15 décembre 8h
- (b) Premier briefing le 15 décembre à 9h
- (c) Première réunion avec les umpires : à suivre le premier briefing
- (d) Courses les 15 et 16 décembre 2018
- (e) Début de la première course à 10h

4.2 Sauf si excusé par l'AO, il est obligatoire de participer :

- (a) au premier briefing pour les barreurs
- (b) au briefing quotidien pour les barreurs

5 ADMISSIBILITE DES BARREURS

- 5.1 10 barreurs seront invités. Seuls les barreurs invités par l'AO pourront s'inscrire à l'épreuve.
- 5.2 Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment durant l'épreuve, sauf en cas d'urgence.
- 5.3 Pour être admis à l'épreuve, tout barreur invité devra confirmer par écrit sa volonté de participer (courriel accepté).
- 5.4 Tous les concurrents devront satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Régulation World Sailing 19.2.
- 5.5 Tous les concurrents devront avoir un identifiant « World Sailing ID », en s'inscrivant sur le site de World Sailing : www.sailing.org/isaf sailor. Les barreurs devront communiquer leur identifiant World Sailing à l'AO au moment de l'inscription.



Pôle Voile Match Racing – AMRA
CREPS Sud-est-Antibes
Avenue du 11 Novembre BP 47
06601 ANTIBES CEDEX

Tel : + 33 652 600 936

Siret N° 419 737 176 00018



6 INSCRIPTIONS

- 6.1 Le barreur sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, de pesée de l'équipage et après avoir payé les droits d'inscription et dépôts de garantie. Tout paiement pourra être fait par chèque, virement ou en espèces en €.
- 6.2 Droits d'inscriptions
Les droits d'inscription pour l'épreuve de 320 euros non remboursables, par chèque, virement ou espèces en €, à l'ordre de l'AMRA doivent être réglés avant le 15 décembre à 9h00.
- 6.3 Caution des dommages
 - (a) Une caution initiale de 1000 € (chèque de 800 Euros et 200 Euros en espèces en €) devra être versée à l'inscription, sauf délai prolongé par l'AO. Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.
 - (b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de cette caution, il pourra être demandé au barreur de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.
 - (c) Après l'épreuve, ce qui reste des cautions sera rendu dans les 30 jours.

7 REGLES

- 7.1
 - (a) L'épreuve est régie par les « règles » telles que définies dans les RCV, incluant l'annexe C.
 - (b) Les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront, et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
 - (c) Le règlement du Championnat de France de Match Racing Open 2019.
- 7.2 Modifications aux RCV
 - (a) Le préambule du chapitre 4 sera modifié comme suit : « La règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. »
 - (b) Ajouter à la RCV 41 : (e) une aide pour sortir de l'eau et remonter un équipier à bord, à condition que le retour à bord soit approximativement à l'emplacement de la récupération.
 - (c) Les RCV C6.3 et C8.6 seront modifiées dans les instructions de course.

8 BATEAUX ET VOILES

- 8.1 L'épreuve sera courue sur des Bénéteau 7.5.
- 8.2 6 bateaux seront fournis.
- 8.3 Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc, génois et spinnaker asymétrique.
- 8.4 Les bateaux seront tirés au sort tous les jours ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

9 EQUIPAGES (BARREUR INCLUS)

- 9.1 L'équipage (barreur inclus) devra être constitué de 3 à 5 membres. Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.
- 9.2 Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de 350 kg.
- 9.3 Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.
- 9.4 Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou envisager toute autre solution.

10 FORMAT DE L'EPREUVE

- 10.1 L'épreuve est constituée des phases suivantes :
 - Phase 1 – round(s) robin(s) multiple
 - Phase 2 – Demi-Finale / Finale / matchs de classement

- 10.2 L'AO peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

11 PARCOURS

- 11.1 Le parcours sera des allers-retours au vent/sous le vent avec contournements à tribord et une arrivée vent arrière.
- 11.2 La zone de course sera située en baie de la Salis.

12 PUBLICITE

Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'Autorité Organisatrice, la Régulation World Sailing 20.4 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'AO.

13 PRIX sans objet

14 MEDIA, IMAGES ET SONS

- 14.1 L'AO peut exiger la présence d'un opérateur de télévision ou d'un équipement (quel qu'il soit) à bord du bateau en course et la participation des barreurs aux interviews.
- 14.2 L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

15 BATEAUX ENTRAINEURS sans objet

16 AUTRES EXIGENCES sans objet

17 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

18 INVITATIONS

Seuls pourront participer les barreurs qui auront été invités. Pour pouvoir être invité, vous devez formuler votre demande à l'AO en remplissant le plus tôt possible le formulaire en ligne.

19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'information, veuillez contacter : contact@matchraceantibes.fr